



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Réf : SCP/E&A/A081153

Paris, le 1er décembre 2008

Monsieur le Président de la République,

Je vous remercie de votre courrier du 26 novembre 2008 et de l'attention portée aux propositions du Cerf.

Je tenais à insister une fois encore sur la gravité de la crise qui touche les TPE-PME et à travers elles, plus de vingt millions de citoyens.

Comme vous le savez déjà, les banques refusent obstinément de débloquer les 17 milliards d'euros qu'elles ont reçu, conformément à votre souhait. Or sans intervention urgente pour le financement quotidien de l'activité - la trésorerie qui alimente le Besoin en Fonds de Roulement - c'est l'activité même qui est stoppée. La masse des TPE défailtantes est en train d'entraîner les entreprises plus importantes dans leur chute et d'aggraver la crise.

Le Cerf, à l'origine de la réforme des heures supplémentaires et dont toutes les analyses sur la crise ont été confirmées depuis un an, est porteur de propositions qui permettraient de casser cette spirale et d'inverser la tendance. Il s'agit de mesures simples et rapides à mettre en œuvre, à effet immédiat pour les entreprises et l'activité, et qui devraient remporter l'adhésion de la Commission européenne.

Créateurs d'Emplois et de Richesse de France

Association Loi 1901 - Siège : 24, avenue Gabriel - 75008 Paris
Adresse de correspondance : 26, rue Huché - 92150 Suresnes
Tel : 09 51 74 23 73 - Fax : 01 40 99 93 23 - e-mail : info@lescreateurs.org


Concrètement, il s'agirait de :

- baisser drastiquement le prix du découvert autorisé (au prix du crédit) ;
- réduire les dates de valeurs ;
- reporter et échelonner, au prix du crédit, la taxe professionnelle due à la mi-décembre ;
- reporter et échelonner, au prix du crédit, la TVA due à la mi-décembre ;
- échelonner, au prix du crédit, la dette accordée par l'Unedic le 15 octobre ;
- reporter et échelonner les cotisations Urssaf et Unedic dues à la mi-janvier ;
- échelonner les indemnités en cas de licenciement

Enfin, dans un contexte d'augmentation du chômage et, partant du principe que la confiance et la solidarité ne peuvent reposer que sur l'activité, nous pensons qu'il est nécessaire de soutenir l'activité par la création d'emplois productifs : pour l'année à venir, le salaire correspondant à toute nouvelle embauche en CDI dans une entreprise de moins de 50 salariés, pourrait ainsi venir en diminution des charges sociales à payer. La richesse produite serait ainsi supérieure, avec une augmentation des effectifs, mais à coût salarial égal, redonnant ainsi de la compétitivité à nos produits et préparant la sortie de crise.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous détailler les modalités de mise en œuvre de ces propositions et de leurs avantages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus haute.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Lambel', with a horizontal line underneath it.

Louis Lambel,
Président